

EOLDIV

Projet

Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la « programmation pluriannuelle de l'énergie » (PPE) lancée en 2016, prévoyant notamment le développement des énergies marines à l'horizon 2023, dont l'éolien flottant, en fonction du retour d'expérience [...]

Thématique : Autre, Innovation, Techniques de pêche ou de cultures marines | **Localisation** : Golfe de Gascogne, Méditerranée | **Filière** : Pêche

 Projet : Terminé

 Porteurs du projet : MAREPOLIS,

 Financeurs : France Filière Pêche (FFP),

Contexte

Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la « programmation pluriannuelle de l'énergie » (PPE) lancée en 2016, prévoyant notamment le développement des énergies marines à l'horizon 2023, dont l'éolien flottant, en fonction du retour d'expérience des fermes pilotes et sous condition de prix. Ces dernières ont fait l'objet d'un appel à projet (EOLFLO) lancé en 2015 par le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, dont quatre lauréats ont été retenus en 2016 pour la réalisation de quatre fermes pilotes éoliennes flottantes en Méditerranée et Atlantique. Le secteur de la pêche professionnelle est directement concerné par les impacts potentiels de ces fermes pilotes sur la navigation de ses flottilles et l'exercice des opérations de pêche (arts trainants, tournants, dérivants, dormants). La pêche professionnelle souhaite éviter en priorité un risque d'interdiction d'accès et d'exploitation pour ses navires à l'intérieur des futures fermes pilotes. Dans ce but, il convient de trouver les modalités d'intégration optimale de la pêche au sein des futures concessions pilotes afin de limiter au maximum leurs effets négatifs et d'aboutir, autant que faire se peut, à une stratégie gagnant-gagnant entre l'éolien et la pêche. C'est dans ce contexte qu'a été conçu le projet EOLDIV, marquant la volonté de la pêche professionnelle de ne pas être exclue de ses espaces historiques de travail et de conserver ses droits tout en garantissant des usages compatibles avec les contraintes et les règles en vigueur dans les futures fermes pilotes.

Objectifs

- ✓ Trouver les modalités d'intégration optimale de la pêche au sein des futures concessions pilotes de fermes éoliennes afin de limiter au maximum leurs effets négatifs et parvenir à une stratégie gagnant-gagnant entre l'éolien et la pêche

Actions

Le projet EOLDIV a été mis en œuvre afin :

1. d'anticiper les conséquences des fermes pilotes sur la pêche professionnelle
2. d'envisager les perspectives positives pour le maintien des activités de pêche et la réduction maximale des contraintes d'accès/exploitation de ses navires et pratiques
3. de contribuer à l'évaluation des bénéfices socio-économiques des projets éoliens flottant pilotes par l'intégration des enjeux/intérêts de la pêche professionnelle et la mise en place de partenariats pérennes entre les différentes parties prenantes.

Résultats

Le projet EOLDIV a permis dans un premier temps d'être un forum d'échange et de discussion entre les partenaires professionnels issus de deux façades maritimes et dont les projets éoliens sont sensiblement différents, tant par leurs contextes géographiques, par leur caractéristiques techniques/technologiques que par les enjeux socio-économiques présents pour la pêche professionnelle.

Dans un second temps, le projet a permis d'approfondir les connaissances sur les rapports et les problématiques entre la pêche et

l'éolien en mer dans un contexte totalement nouveau pour la France. En effet, aucun parc éolien en n'est encore en production dans l'hexagone et il n'y a aucun retour d'expérience sur le sujet, tant sur les conditions de cohabitation/partage de l'espace maritime entre ces deux activités que sur les effets à moyen/long terme des concessions éoliennes sur les pratiques de pêche. L'état de l'art propose ainsi une synthèse actualisée de la situation dans les principaux pays producteurs d'électricité en mer également confrontés aux enjeux de la pêche professionnelle.

Enfin, le projet a été un vecteur de réflexion et de propositions sur les attentes spécifiques de la pêche professionnelle sur les 3 sites retenus, sur ses objectifs concrets en matière de maintien et de développement des techniques de pêches et sur les perspectives de gestion/suivi de ces activités après l'implantation des fermes pilotes. D'une façon générale, le projet EOLDIV conforte la pêche professionnelle en tant qu'acteur majeur de la planification maritime, qu'interlocuteur proactif, garant d'un développement des activités maritimes et d'un partage équilibré de ses espaces entre les occupations permanentes et les pratiques temporaires.

La durée limitée (12 mois) du projet EOLDIV ouvre de nombreuses perspectives de prolongement et d'approfondissement de ses analyses et réflexions. Des partenariats entre les porteurs industriels et les représentants de la pêche sont déjà effectifs sur les trois sites concernés et ont permis de pérenniser l'implication du secteur de la pêche dans le développement des futures concessions pilotes éoliennes flottantes. La thématique portée par EOLDIV s'inscrit nécessairement dans la durée car elle donne les bases à une mise en oeuvre concrète des objectifs d'intégration et de diversification de la pêche lors des phases opérationnelles et de mise en exploitation des fermes pilotes. Enfin, de très nombreux projets « d'appui » ont également vocation à se développer dans le sillage d'EOLDIV, notamment sur l'évaluation/suivi scientifique des implantations d'éoliennes flottantes et de leurs effets éventuels sur la biomasse halieutique.